Trente-neuvième Année — N° 174 | UN NUMÉRO : 15 CENTIMES | SAMEDI 23 JUIN 1894.

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING. . . . TROIS MOIS. . . 13 fr. 50. . . SIX MOIS . . 26 fr. . UN AN. . . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . . TROIS MOIS. . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. - Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur-Propriétaire : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis. — à PARIS chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28 — à BRUXELLES, à l'OFFICE DE PUBLICITE.

ROUBAIX, LE 22 JUIN 1894

LA NOUVELLE ENCYCLIQUE

L'Encyclique capitale du Pape, tant annoncée, a paru Jeudi ; en voici l'analyse, d'après un journal catholique de Paris :

Le Pape en admirant le spectacle d'unité, manifesté à l'occasion du Jubilé, gémit qu'il ait manqué à la plénitude de sa joie d'y voir les multitudes qui ne connaissent pas encore l'Evangile et ceux qui ayant reçu l'Evangile ne sont pas catholiques.

« Nous, continue le Saint-Père, arrivé au terme de la vie, nous voulons imiter le Christ qui, proche de retourner au ciel, supplie son père afin que ses disciples aient un seul cœur et une seule âme. Nous manifestons des vœux, afin que, sans différence de lieux et de races, tous les hommes soient conviés à l'unité de la foi.»

Les infidèles conviés

En premier lieu, ces peuples, malheureux entre tous, qui n'ont pas reçu la lumière de l'Evangile ou qui, l'ayant reçue, l'ont laissée éteindre et qui gisent dans l'abîme de l'erreur. Pendant dix-neuf siècles, l'Eglise s'est dévouée à la propagation de la foi et a continuellement envoyé des missionnaires. Prions Dieu pour qu'il multiplie ces héros de l'apostolat qui sacrifient tout pour l'extension du royaume de Jésus-Christ.

Les schismatiques conviés

Le Saint-Père considère ensuite les peuples que la grâce divine tira de l'erreur pour les amener à la vérité de l'Evangile. Rien de plus doux que le souvenir des temps où le patrimoine de la foi leur était commun ; rien de plus douloureux que la mémoire des suspicions et des inimitiés qui arrachèrent à l'Eglise de grandes et florissantes nations. Confiant dans la miséricorde et dans la puissance de Dieu, qui fléchit les volontés, le Saint-Père sollicite paternellement ces nations à mettre fin aux dissidences et à revenir à l'unité.

L'Eglise d'Orient

Parlant des Orientaux, Sa Sainteté exprime l'espoir qu'ils voudront retrouver la gloire de leurs illustres Eglises. La primauté du pontife romain, objet de leur dissidence, fut reconnue de leurs ancêtres; plusieurs Orientaux occupèrent le Siège suprême; Photius lui-même envoya des délégués pour plaider en sa faveur; Nicolas Ier envoya sans opposition des légats à Constantinople pour examiner la cause d'Ignace; Latins et Grecs, aux conciles de Lyon et de Florence, reconnurent le dogme du pouvoir suprême des pontifes de Rome.

« Nous rappelons d'autant plus volontiers ces souvenirs, dit le Saint-Père, que nous voyons les Orientaux actuellement mieux disposés envers les catholiques et montrant de l'amitié et des égards pour nos envoyés. C'est pourquoi, nous les exhortons, avec Bessarion, à rechercher une réconciliation parfaite dans l'unité de la vraie foi et l'acceptation du gouvernement que le Christ a établi.

« Ils n'auront à craindre en rien que nous ou nos successeurs, nous supprimions les privilèges de leurs patriarches ou les rites de leurs églises. »

Le Souverain Pontife leur répète les propres paroles de la liturgie grecque dans laquelle il est prié pour que le schisme prenne fin.

Il adresse un appel spécial aux Slaves, leur rappelant les saints Cyrille et Méthode, et leur assurant que le retour à l'unité leur vaudrait salut, prospérité et grandeur.

Les protestants conviés

Venant ensuite aux peuples que des événements *moins reculés ont arrachés à l'Eglise*, le Pape constate qu'il ne leur reste aucune règle certaine de foi et d'autorité. Parmi eux, nombre d'esprits en arrivent à renverser les fondements même du christianisme, niant la divinité de Jésus-Christ, contestant l'inspiration divine des Ecritures, se précipitant dans le naturalisme et le matérialisme.

Les conversions

D'autres, effrayés, font appel à la charité fraternelle. Mais comment la charité unirait-elle les cœurs si les esprits ne sont pas d'accord sur la foi ? Aussi, ceux qui sont vraiment désireux de trouver le salut reviennent à l'Eglise romaine, reconnaissant la tradition apostolique ininterrompue.

Soyez incités par leur exemple, vous qui depuis trois siècles êtes séparés de nous. Il cite de protestants éclairés que le souci de leur salut a fait rentrer dans le catholicisme. Il exhorte les autres à revenir à l'Eglise, afin que tous aient la même foi, la même espérance, *la même charité, basées sur le même* évangile. Nous vous tendons la main : revenez à l'unité que le catholicisme a toujours conservée.

Les catholiques conviés à secouer l'indolence

La fin de l'Encyclique est consacrée aux catholiques.

Qu'ils évitent de perdre par leur indolence le bienfait de la foi, au milieu des périls menaçants. Que leur première règle soit d'obéir entièrement au magistère de l'Eglise, non avec étroitesse d'esprit et défiance, mais de tout cœur et avec une volonté empressée.

La mission d'enseigner

L'Eglise, société parfaite et qui a mission d'enseigner, *est animée de la force vitale infusée par son* divin fondateur. Elle a le pouvoir de légiférer sans être soumise à personne; elle doit être pleinement libre dans les choses de son ressort. Cette liberté ne devrait exciter aucune jalousie, puisqu'elle vise uniquement à sauvegarder chez les hommes l'accomplissement de leurs devoirs.

Les gouvernements conviés

L'Eglise conclut avec les pouvoirs civils des pactes qui témoignent de sa maternelle indulgence.

Le Saint-Père déplore l'esprit régalien, durement renouvelé en nos temps et qui opprime l'Eglise.

La Franc-Maçonnerie

Il dénonce la secte maçonnique dont l'audace s'est déployée jusque dans Rome. Sous prétexte de revendiquer les droits de l'homme et du citoyen, la secte combat la doctrine chrétienne, vilipende les sacrements et les devoirs de la piété, dénature le mariage, la famille, l'éducation, ruine la discipline privée et publique, détruit le respect de l'autorité divine et humaine, et pousse à une vie païenne.

Que les Italiens et les Français, plus circonvenus par les sectes, secouent ce despotisme.

La paix universelle. — Le désarmement

Les Etats et les peuples, revenus à l'unité de foi, conjureraient par la concorde les maux de la guerre.

Depuis des années, l'Europe vit plutôt avec l'apparence qu'avec la réalité de la paix, au grand détriment de l'éducation, de l'agriculture, du commerce, des arts. Les vertus chrétiennes, et en premier lieu la justice, éteindraient les feux de la guerre.

Question sociale et question politique

Le Souverain Pontife termine en rappelant la question sociale, qu'il a traitée selon les dictées de l'Evangile, et la question politique, au sujet de laquelle il a donné des enseignements visant à la conciliation de la liberté avec le pouvoir. Car, quelle que soit la forme du gouvernement, le droit de commander et le devoir d'obéir proviennent de Dieu qui réserve aux gouvernants de les juger rigoureusement selon la justice.

L'unité du monde par l'Eglise

Enfin, Sa Sainteté conclut par l'invitation adressée à tous de rétablir l'antique concorde religieuse, à laquelle convient les tendances, les mœurs et les découvertes de notre temps.

Il fait, à ce sujet, un appel particulier au gouvernants.

Que grâce à l'union de tous les efforts, la fin de ce siècle ne ressemble pas à la fin du siècle précédent.

Les appréciations des journaux

Cette Encyclique, dit le correspondant romain du *Figaro*, sera certainement l'un des documents les *plus importants du pontificat et Léon XIII. Comme* forme et comme élévation d'idées, elle est tout à fait remarquable.

» Le Souverain Pontife y a apporté des soins particuliers et l'a refaite huit fois. Dernièrement encore, l'Encyclique était traduite en plusieurs langues et déjà imprimée, lorsque Léon XIII a fait de nouvelles corrections et ajouté un morceau qui se rapporte, je crois, à la Russie.

« Léon XIII a voulu revoir tout spécialement la traduction française, faite par un Dominicain. Autrefois c'était le cardinal Zigliara qui traduisait les Encycliques du Saint-Père ; Mgr Perraud aussi en a traduit une. C'est assez dire que Léon XIII tient à ce que même les traductions soient très soignées.

» Une partie du document est consacrée à la France. Je n'en connais pas le texte très exact, mais je sais que nous aurons lieu d'être très satisfaits des paroles du Souverain Pontife. »

On lit dans le *Daily Chronicle*, journal anglican de Londres, du 21 juin :

« Il n'existe pas de plus *fort témoignage de l'influence* que continue à exercer l'Eglise catholique que ce fait, que la nouvelle encyclique sera reçue avec beaucoup plus d'attention que ne le seraient les discours de tous les souverains du globe.»

Le journal anglais fait l'éloge du Pape et rappelle que son esprit libéral l'a conduit à protéger la politi*que progressiste de l'Eglise catholique en Amérique* et à établir des relations amicales avec la Grande-Bretagne; mais il est d'avis que les conseils du vénérable pontife arrivent aux oreilles d'un monde qui n'est pas encore mûr pour les comprendre.

Le *Daily Graphic* estime que l'encyclique du Pape n'aurait causé aucune surprise au moyen-âge.

« L'appel de ce vieillard en faveur de l'unité de la foi sera accueilli, dit-il, avec tout le respect qui est dû à la personne sinon à l'autorité de Léon XIII. »

LES ÉVÈNEMENTS DU MAROC

Tanger, 21 juin. — La situation générale intérieure du pays ou tout au moins des plaines tendrait à être calme. En effet, la mort de Moulai-Hassan est arrivée, en somme, dans un moment singulièrement propice. Les populations sont occupées à leurs travaux des champs, les récoltes ne sont pas encore faites, par conséquent elles redoutent toute action du nouveau pouvoir; ils est donc probable qu'elles ne laisseront point leurs champs pour troubler l'ordre.

D'autre part, la saison des laines n'est pas encore commencée; il s'en suit que les négociants de la côte ont relativement peu d'argent dehors. Dans toutes les villes du littoral on semble assez rassuré, bien que l'on signale à Larache une grande émigration de familles juives de l'intérieur, venant se réfugier auprès des agences consulaires, de crainte de troubles.

On assure que le jeune Abd-ul-Aziz se met en route pour Meknas et Fez en traversant directement soit le pays des Zemmour soit la région des Beni-Hassen.

On reçoit des nouvelles très contradictoires de Fez. En résumé ce ne sera que de l'arrivée et de l'installation du nouveau Sultan dans cette dernière ville que dépendra l'attitude de Merakech et du Sud. Il convient de n'accueillir qu'avec une extrême réserve les bruits par lesquels Moulai-Mehemmed aurait été emprisonné ou gardé à vue, et finalement aurait reconnu Abd-ul-Aziz.

***

Londres, le 21 juin. — Le correspondant berlinois du *Times* croit savoir que le gouvernement allemand serait disposé à se joindre aux autres puissances pour reconnaître le nouveau Sultan du Maroc. Cet exemple serait suivi par les gouvernements autrichien et italien.

***

Le *New-York Herald* raconte qu'une méprise amusante a été provoquée dans l'esprit des indigènes de Tanger par les salves tirées par le navire anglais *Bramble* en l'honneur de l'anniversaire de la reine, salves auxquelles le croiseur français *Tage* s'associa bientôt. Les indigènes s'imaginèrent que la guerre avait éclaté entre les deux pays et s'amassèrent sur les quais pour assister au duel des deux navires. Une fois la fumée dissipée, ils furent fort étonnés de voir que ni l'un ni l'autre n'avait souffert, et on eut de la peine à leur faire comprendre qu'ils venaient d'entendre une simple canonnade de courtoisie.

Création d'une Chambre de commerce française A MADRID

Une chambre de commerce française vient d'être constituée à Madrid sous la présidence d'honneur de M. l'ambassadeur de la République.

Aux termes des statuts peuvent être membres de cette chambre : les banquiers, les négociants et les représentants de commerce, les industriels patentés, les ingénieurs ou chefs de fabrication, les directeurs et les fondés de pouvoirs de maisons de commerce, de sociétés commerciales ou maritimes, d'établissements industriels et financiers français qui réunissent les conditions suivantes : 1° Etre Français immatriculé et jouir en France de ses droits civils et politiques ; 2° être âgé de 25 ans au moins ; 3° n'avoir jamais fait faillite, ou, dans ce cas, avoir obtenu sa réhabilitation ; 4° résider dans le pays et y exercer notoirement sa profession depuis un an au moins.

La chambre a pour but d'aider au développement de l'industrie et du commerce français en Espagne. Ses attributions consistent : 1° à recueillir tous les renseignements de nature à faciliter les transactions du commerce français, à se tenir à la disposition des négociants français, des chambres de commerce, des chambres syndicales et des institutions industrielles et commerciales de la métropole et de l'étranger pour répondre aux demandes qui lui seront adressées. 2° à donner soit au gouvernement soit aux associations industrielles et commerciales des avis et des renseignements sur le commerce et l'industrie de la région, sur les changements projetés ou effectués dans toutes les branches de la législation commerciale espagnole, sur les tarifs de douane et d'octroi, les traités de commerce ou autres conventions concernant l'Espagne sur l'exécution des travaux et l'organisation des services publics qui peuvent intéresser le commerce et l'industrie, tels que les travaux de ports, les transactions par eau ou voies ferrées, les postes et les télégraphes, les lignes de steamer subventionnées.

La chambre signale et décrit les divers procédés d'achat et de vente employés par les concurrents étrangers et les fraudes qui peuvent être commises *au préjudice du commerce français. Elle fait connaître* le résultat de ses travaux, soit par une correspondance régulière, soit par un Bulletin périodique imprimé.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du jeudi 21 juin. — Présidence de M. CASIMIR PÉRIER. — La séance est ouverte à 2 heures.

La Chambre adopte un projet tendant à établir d'office une imposition extraordinaire sur la commune d'Araules (Haute-Loire); un projet tendant à établir d'office sur la commune de St-Didier-d'Aussiat (Ain), une imposition extraordinaire.

L'ACCIDENT DU CAMP DE CHALONS

Question de M. de La Ferronnays

M. LE MARQUIS DE LA FERRONNAYS pose une question à M. le Ministre de la Guerre au sujet de l'accident survenu au polygone du camp de Châlons et qui a coûté la vie à un servant d'artillerie. L'autorité militaire ne dispose-t-elle pas des moyens nécessaires pour prévenir de pareils accidents ?

M. le Ministre de la Guerre expose dans quelle conditions l'accident s'est produit. Il y a lieu en effet de procéder à des constatations précises au sujet de l'accident de façon à en prévenir le retour. Le règlement actuel est insuffisant pour établir une responsabilité définie. J'ai donné des instructions en conséquence.

M. DE LA FERRONNAYS remercie le ministre tout en regrettant que les réglements soient insuffisants et parfois mal observés. (Très bien sur divers bancs).

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. — On poursuit en ce moment la recherche d'un nouveau matériel d'artillerie qui sera de nature à donner toutes les garanties désirables. (Très bien).

L'incident est clos.

LA CAVALERIE DE RÉSERVE

L'ordre du jour appelle la délibération sur le projet relatif à la formation de deux régiments de réserve de cavalerie.

Sur la demande du baron Reille rapporteur, l'urgence est déclarée. L'article 1er est adopté.

Sur l'article 2, le général Riu soutient un amendement tendant à ce que la désignation des régions ou aura lieu l'expérience de mobilisation soit faite par la voie du tirage au sort.

M. LE BARON REILLE. — La commission repousse l'amendement.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. — Toutes les régions ne sauraient convenir à l'expérience qu'on se propose. Il faut qu'elle donne des résultats. Je demande à la Chambre de me donner un témoignage de confiance en repoussant l'amendement (Très bien).

L'amendement est mis aux voix: il est repoussé par 385 voix contre 117. Les articles 2 et 3 sont adoptés.

Sur l'article 4, M. le baron Demarçay soutient un amendement tendant à ce qu'au moment de la prise de possession des chevaux réquisitionnés, un procès-verbal soit dressé constatant leur état afin qu'on puisse répondre utilement aux réclamations ultérieures des propriétaires. Le gouvernement et la commission acceptent l'amendement. L'article 4 est adopté avec le paragraphe additionnel du baron Demarçay.

Les articles 5 à 9 et l'ensemble du projet sont adoptés à l'unanimité.

L'INTERPELLATION

sur les mines de l'Aveyron et de l'Hérault

M. LE PRÉSIDENT. — J'ai reçu une demande d'interpellation de MM. Vigné, Lacombe et le général Riu sur les mesures que compte prendre le gouvernement pour assurer l'exportation des richesses houillères de l'Aveyron et de l'Hérault et notamment du bassin de Graissessac. Sur la demande du gouvernement, la discussion de cette interpellation est fixée à jeudi prochain.

Les expropriations

La Chambre prend en considération une proposition de loi de M. Michelin ayant pour objet de compléter la loi du 3 mai 1841 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.

L'INTERPELLATION DE M. THIERRY CAZES

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Thierry Cazes, sur l'attitude du ministre de l'instruction publique à l'égard des membres de l'enseignement public.

Discours de M. Thierry Cazes

M. THIERRY CAZES. — Depuis longtemps, le personnel est soumis à un régime arbitraire et de véritable terreur politique. Je viens demander au nouveau cabinet s'il entend suivre les errements de ses prédécesseurs. (Applaudissements à l'extrême gauche). M. Lebret, professeur de philosophie au lycée d'Auch, a été l'objet d'un déplacement offensant pour lui, car il ne l'avait pas sollicité. (Hilarité). Si, du temps où M. Charles Dupuy était professeur dans le même lycée, un gouvernement intolérant avait pris à son égard une rigueur semblable, M. Charles Dupuy ne serait pas aujourd'hui président du conseil. Quel crime avait commis M. Lebret? Il était socialiste convaincu! (Exclamations ironiques au centre). Oui, socialiste convaincu ! Il a pris la parole dans des réunions publiques.

M. LE VICOMTE D'HUGUES. — S'il avait été à la messe, c'eût été le même résultat. (Très bien à droite).

M. THIERRY CAZES cite un passage du discours de M. *Lebret. Il a soutenu cette thèse qu'on ne pouvait être un* républicain accompli qu'à condition d'être socialiste. (Exclamations et rires au centre). Il faut faire, a-t-il dit, des coupes abondantes dans les forêts administratives, à la société bourgeoise, il faut substituer une société démocratique, où tout le monde aura ce qui est nécessaire à la vie. M. Lebret pense que la politique est du domaine d'un professeur de philosophie, d'un éducateur. On a frappé M. Lebret parce qu'il est indépendant ! C'est toujours l'application du même système. M. Robin, instituteur dans le Cher ; M. Rosselin, répétiteur au lycée Condorcet, ont été l'objet de mesures semblables : ce dernier collaborait simplement à un journal socialiste. Ainsi, un professeur est obligé de changer d'opinion avec changement de ministère. L'orateur rappelle la condamnation de M. Marthy, un autre professeur, conseiller municipal d'Albi, qui avait défendu les socialistes. M. Viviani, son avocat, fut l'objet d'une peine disciplinaire pour avoir dit que la poursuite était arbitraire. Or, la cour de Toulouse a reconnu depuis qu'il y avait eu provocation de la part du maire.

M. DE BERNE-LAGARDE, maire d'Albi. — C'est faux !

MM. JAURÈS et divers socialistes. — C'est absolument vrai ! (Agitation).

M. THIERRY CAZES lit l'arrêt de la cour de Toulouse. Le maire avait dit qu'il fallait barrer la route aux théories subversives et aux éléments de trouble et de désordre. La cour a considéré que ces paroles pouvaient passer pour constituer une provocation. (Applaudissements socialistes).

L'orateur lit un article du *Temps* où il est dit que le fonctionnaire peut voter pour le candidat qui lui plaît, mais non faire de la politique militante.

M. MIRMAN. — On peut être professeur et faire son devoir en rappelant que le directeur du *Temps* a touché un million sept cent mille francs du Panama. (Applaudissements socialistes. Agitation).

M. THIERRY CAZES. — On frappe les professeurs socialistes, mais non les opportunistes. Or, le nombre de ces derniers qui font de la politique militante est incalculable. L'orateur cite des exemples. Ce que veut le gouvernement, dit-il, c'est faire des professeurs, en quelque sorte des jésuites d'Etat. (Rires). C'est la conception qu'avait Napoléon Ier de l'Université quand il la fonda. Elle devait être un clergé destiné à façonner la jeunesse à subir le joug du despote. Il faut laisser les instituteurs suivre les progrès de la pensée moderne et préparer ainsi la paix sociale. (Applaudissements socialistes.) L'Université ne peut rester dans l'état de servitude où on l'a placée. Le gouvernement actuel encourrait la responsabilité des abus passés, s'il ne déclarait que désormais les membres de l'Université jouiront des mêmes droits que les autres citoyens. L'orateur termine en déposant l'ordre du jour suivant:

« La Chambre invite le gouvernement à maintenir le droit de pétition aux membres de l'enseignement public, à assurer le libre exercice des mandats politiques dont ils peuvent être investis, à supprimer les notes secrètes et à respecter chez tous les éducateurs de la nation l'exercice des droits civiques qu'ils ont mission d'enseigner. »(Applaudissements à l'extrême gauche.)

Discours de M. Lannelongue

M. LANNELONGUE. — Il ne saurait convenir à un professeur qui n'est point candidat d'aller dans des réunions politiques exprimer des opinions qui n'ont pas cours dans les écoles et qui vont même à l'encontre du but qu'on y poursuit. (Très bien au centre.) L'école doit être neutre, antant en matière politique qu'en matière religieuse. *Le bon sens veut que l'instituteur reste à l'école* comme le curé à l'église. Si l'indépendance du professeur doit être absolue dans l'enseignement supérieur parce qu'il s'adresse à des hommes, il n'en est pas de même dans l'enseignement secondaire et primaire. (Très bien, très bien.)

Les élèves reçoivent de toutes impressions de l'enseignement de leurs maîtres et ceux-ci perdent toute autorité, s'ils professent au collège d'autres idées que celles qu'ils répandent au dehors.

L'orateur fait la critique, au point de vue scientifique, du socialisme; il est basé sur une loi, la loi du travail, mais il ne tient pas compte de cette autre loi, celle de l'inégalité qui est dans la nature; le socialisme est contraire au progrès scientifique; la science est évolutionniste; voilà, vous êtes des révolutionnaires. (Protestations socialistes).

Pour en revenir à l'objet de l'interpellation, il faut une discipline dans l'Université; le premier devoir d'un professeur est d'aimer la loi, et de la respecter.

Quand il manque à son devoir, il faut le frapper ; M. Lebret voulait introduire le collectivisme dans les collège; c'est une tendance qu'on ne peut tolérer. (Applaudissements au centre.)

Discours de M. Jaurès

M. JAURÈS. — M. Lannelongue a exprimé, ici, ses idées, dont quelques-unes surprennent dans sa bouche; il n'admet aucune liberté pour l'instituteur, en un mot pour l'enseignement du peuple; il est partisan de la neutralité obligatoire, mais, en revanche, pour la haute aristocratie de l'enseignement supérieur, dont il est une des gloires, il réclame la liberté absolue. (Applaudissements socialistes).

C'est là une singulière théorie de l'enseignement laïque rationnel républicain; les trois enseignements marquent une série et non une hiérarchie ; en demandant la neutralité politique de l'école, M. Lannelongue est en contradiction avec M. Jules Ferry.

Ce sont les ministres eux-mêmes qui ont jeté les instituteurs dans la lutte politique.

Si, aujourd'hui, les instituteurs croient que la République sociale est le meilleur idéal, vous n'avez pas le droit de les accuser. (Sensation. Vifs applaudissements à l'extrême gauche).

On ne peut dégager l'enseignement des questions sociales. Comment voulez-vous que des êtres asservis enseignent la liberté, que des morts donnent la vie? (Applaudissements). Je désire poser quelques questions au gouvernement. En vertu de quels droits retirez-vous aux membres de l'enseignement public le droit d'adresser des pétitions au Parlement ? Pourquoi enlevez-vous aux professeurs l'exercice des fonctions électives dont ils sont revêtus ? Quels sont vos intentions à l'égard des professeurs qui se mêlent au mouvement social ?

L'orateur examine le premier point : le droit de pétition est imprescriptible. Quel secours auront les professeurs contre les dénis de justice dont ils seront l'objet ? Vous faites, en même temps, la guerre aux syndicats ouvriers et à l'université, à la force du travail et à la force du savoir.

L'orateur parle ensuite de M. Marthy, le conseiller municipal d'Albi. Il a sacrifié, dit-il, à un esprit qui siège là-bas...

M. DE BERNE-LAGARDE se lève et proteste vivement. Vous m'insultez, crie-t-il. (Agitation).

M. JAURÈS. — Il ne faut pas que l'Université soit rabaissée jusqu'à épouser les plus basses rancunes, les plus misérables passions. M. Dupuy a dit aux instituteurs, à Albi même : « Ne faites pas de politique. » Or, depuis deux mois, le préfet du Tarn les convoque à l'occasion du conseil de revision et leur dit qu'il les brisera s'ils formulent une opinion qui ne soit celle du gouvernement. (Rumeurs indignées à l'extrême-gauche.)

Or, quelle est la pensée gouvernementale? Elle change tous les jours avec chaque ministre. Sous tous les régimes, les professeurs ont protesté contre l'oppression. Ils ne peuvent être aujourd'hui les instruments d'une politique d'affermissement. (Applaudissements à gauche.) Pourquoi empêcher l'Université de se mêler à la vie, aux émotions de l'heure présente, vous ne le pouvez pas.

Voix à droite. — Et le clergé?

M. JAURÈS. — La République a constamment fait appel aux instituteurs contre les prêtres. Qu'elle ne les sacrifie pas; elle peut encore avoir besoin d'eux. (Applaudissements.) Ils ont fait la République contre les curés et les libéraux. Ah ! ne les humiliez pas aujourd'hui, au nom de la liberté. (Double salve d'applaudissements.

M. Jaurès est très félicité en regagnant sa place.

Réponse du ministre

M. LEYGUES, ministre de l'instruction publique. — Il convient de réduire l'interpellation à ses véritables proportions. Le déplacement de M. Lebret est loin de constituer une disgrâce; il est plutôt un avancement. M. Lebret s'était fait dans la période électorale le porte-parole de M. Thierry Cazes. Il a pris la parole dans des réunions où la République était attaquée. Depuis, M. Lebret, dans une lettre, a reconnu qu'il avait eu tort et il a regretté le bruit qui s'était fait autour de son nom.

L'interpellation d'aujourd'hui est faite à son corps défendant.

M. Marthy, lui, s'était mis plusieurs fois dans le cas d'être déplacé. Pendant deux ans, il a été l'objet d'avertissements répétés. A maintes reprises son attitude à l'égard du maire avait compromis le bon renom du lycée et créé des difficultés à l'Université.

M. Marthy, entrant en révolte contre le recteur, organisait des conférences socialistes; on a été bienveillant pour lui, d'ailleurs. Il a été envoyé d'Alby à Vendôme, poste plus important. On lui a accordé un congé pour raison de famille avec traitement entier. Voilà comment il a été victime. (Très bien).

M. Dubois, à Brives, avait assisté à une réunion où M. Guesde déclara que M. Jonnart devait être aux travaux forcés et que la bombe du Palais-Bourbon avait dû être préparée par le gouvernement. L'attitude de M. Dubois avait effrayé les pères de famille. La municipalité demanda son changement. Il fut envoyé à Mende, poste équivalent. (Exclamations).

Le ministre parle ensuite du cas de M. Robin, dans le Gers, qui fut déplacé pour avoir été inconvenant dans une visite officielle au préfet. Certains professeurs sont en révolte contre la hiérarchie et l'opinion publique. On a été bienveillant, on le sera encore, mais certains écarts ne se produiront pas sans être réprimés. (Applaudissements au centre.)

Le ministre passe en revue les cas divers des professeurs dont on a parlé. Il montre l'inexactitude ou l'exagération des accusations portées à la tribune.

M. Jaurès m'a posé plusieurs questions. En ce qui concerne le droit de pétition, il avait donné lieu à des abus. Le recteur de l'Académie de Lille avant réduit le nombre des répétiteurs de Soissons, ceux-ci ont saisi par voie de pétition, le maire et le Conseil municipal, sans en référer au recteur qui a été mis en échec. Il ne peut cependant y avoir de discipline possible sans l'observation de la hiérarchie. Personne n'est obligé de se faire professeur, mais, quand on entre dans l'Université, on contracte des devoirs et des obligations envers l'Etat.

Le ministre lit un passage d'un discours de M. Terrier au Sénat. M. Terrier, alors ministre, y exprimait la même opinion.

M. TERRIER. — Je persiste à croire, en effet, que, sans la hiérarchie, il n'y a pas de gouvernement possible. (Applaudissements).

M. LEYGUES. — Les professeurs ont-ils le droit, maintenant, de s'occuper de politique en dehors de leurs attributions professionnelles ? Chaque fois qu'ils le font, les familles ou les municipalités s'en plaignent. Le professeur ne peut pas prêcher à l'école la morale civique, le respect des lois, et au dehors la révolte. (Applaudissements.)

M. MIRMAN proteste. — On lui crie au centre : Sac au dos ! sac au dos !

M. LEYGUES. — En autorisant ce double rôle des professeurs, on introduit la politique dans les collèges, on y

BOURSE DE PARIS DU 22 JUIN

Cours précéd.	VALEURS	Compt.	Terme	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt
100 12	3 0/0	...	...	100 45	100 12	100 15
107 22	3 1/2 0/0	...	...	107 15	107 20	107 20
....	Banq. de France	...	...	...	...	...
....	B. d'Escompte	...	...	...	...	...
666 ..	Banq. de Paris	...	...	666 ..	666 ..	665 ..
957 ..	Crédit Foncier	...	...	960 ..	960 ..	960 ..
737 ..	Créd. Lyonnais	...	...	735 ..	738 ..	736 ..
....	Crédit Mobilier	...	...	...	...	...
1355 ..	Lyon	...	...	1350 ..	1357 ..	1350 ..
1875 ..	Nord	...	...	1815 ..	1847 ..	1815 ..
....	Panama	...	...	...	...	...
2860 ..	Suez	...	...	2865 ..	2865 ..	2865 ..
4544/32	Extérieures	...	...	65 5/16	65 5/16	4544/32
79 25	Italien	...	...	79 20	79 30	79 30
24 14/14	Portugais	...	...	23 3/4	.. /..	23 3/4
98 15/16	Hongrois	...	...	98 13/16	98 13/16	98 21/32
515 62	Egypte	...	...	516 25	515 62	515 62
25 27	Turc	...	...	25 60	25 55	25 57
635 62	Banq. Ottomane	...	...	635 ..	635 75	637 50
131 87	Lots turcs	...	...	121 25	120 12	123 37
400 93	Russe consolidé	...	...	...	401 ..	401 ..
88 75	Russe nouveau	...	...	...	88 75	88 90
63 35	Russe Orient	...	...	63 30	63 35	63 40
702 ..	Autrichiens	...	...	...	707 ..	703 ..
225 ..	Lombards	...	...	...	...	225 ..
402 ..	Nord Espagne	...	...	...	401 ..	401 ..
416 ..	Saragosse	...	...	416 ..	416 ..	416 ..
538 ..	Méridionaux	...	...	...	538 ..	545 ..
325 62	Rio-Tinto	...	...	326 25	325 62	327 50
408 75	Tharsis	...	...	...	411 25	409 37
161 87	Alpines	...	...	163 ..	161 25	165 ..
130 ..	Câbles	...	...	...	126 ..	130 ..
503 ..	Impérial	...	...	...	503 ..	...
...	Dynamite	...	...	...	...	...
...	Mobilier espag.	...	...	...	428 75	430 ..
518 75	Tabacs turcs	...	...	...	...	500 50
500 50	Boubain-T. 1893	...	...	...	...	...
...	Fonc. d'Autriche	...	...	...	...	...
...	3 0/0 nouveau	...	...	...	...	...
...	Métaux	...	...	...	...	...
...	Consolidés	...	...	...	...	...
...	Russe 1880	...	...	...	...	...
...	Gaz	...	...	...	...	...
...	Lyon (obligat.)	...	...	...	...	...
...	Midi	...	...	...	...	...
...	Nord (ob. gal.)	...	...	...	...	...
...	Orléans	...	...	...	...	...
...	Ouest	...	...	...	...	...
...	Anglais	...	...	...	...	...
...	Autriche 67	...	...	...	...	...
...	Belge 3 0/0	...	...	...	...	...
...	Ville d'Amiens	...	...	...	...	...
...	Lille 1880	...	...	...	...	...
...	Lille 1863	...	...	...	...	...
...	Ville de Lyon	...	...	...	...	...
...	V. de Roubaix	...	...	...	...	...
...	Fives-Lille (nat)	...	...	...	...	...
...	Téléphone	...	...	...	...	...
...	Voitures 4 0/0	...	...	...	...	...
...	Suez (obligat.)	...	...	...	...	...
...	Cadiz	...	...	...	...	...
...	Asturies	...	...	...	...	...
...	Foncières 1885	...	...	...	...	...
...	Rente Foncière	...	...	...	...	...
...	Cadiz (nat.)	...	...	...	...	...
...	Est (oblig.)	...	...	...	...	...
...	Midi (oblig.)	...	...	...	...	...
...	Rio-Tinto	...	...	...	...	...
...	Picardie	...	...	...	...	...
...	Nord-Est	...	...	...	...	...
...	Ouest ac	...	...	...	...	...
...	Orléans (oblig.)	...	...	...	...	...
...	C. d'Esc. nouv.	...	...	...	...	...
...	Générale	...	...	...	...	...

BOURSE DE LILLE DU 22 JUIN

(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	Compt	Cours précéd.	VALEURS	Compt.	Cours précéd
Lille 60, r. 400	... ..	114 50	OBLIGATIONS		
» 90, r. 500	... ..	505 ..	Bains lillois	... ..	500 ..
» 68, r. 500	... ..	513 ..	Union lin. N.	... ..	140 ..
» 77, r. 500	... ..	505 ..	Gaz de Wazem	... ..	513 ..
» 84, r. 400	... ..	495 ..	Ch. d. fer Econ.	... ..	520 ..
» 85, 1/4	... ..	405 ..	Denain Anzin.	... ..	51 50
» 87, r. 500	... ..	405 ..	Cambrésis	... ..	310 ..
» 93, r. 500	... ..	505 ..	CHARBONNAGES		
Roub.-T. 1860	... ..	65 25	Aniche, 12e	... ..	2700 ..
Roubaix. 1893	... ..	500 ..	Anzin, 100 d.	... ..	4455 ..
Amiens	... ..	450 ..	Blanzy	... ..	18 00
Dép. du Nord	407 50	407 50	Bruay	13300 ..	13 30
Tourcoing 1878	... ..	505 ..	Bully-Gren., 6e	... ..	2380 ..
Armentièr. 86	... ..	510 ..	Campagnac	... ..	809 ..
Donai, libérée	... ..	505 ..	Carvin	1200 ..	1200